

AVRIL 2017 • N° 3

BOURGET MAG

BULLETIN MUNICIPAL DU BOURGET-DU-LAC



WWW.LEBOURGETDULAC.FR

SOMMAIRE

04 • Travaux & voirie

08 • Budget 2017

10 • Révision du P.O.S

12 • Sécurité publique

14 • Affaires sociales

16 • Vie scolaire-périscolaire

18 • Vie culturelle

20 • Animations

24 • Les rendez-vous

26 • Service des sports

28 • Tourisme

30 • Vie associative

32 • Infos pratiques

35 • Vie municipale - Tribunes

COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC

Bourget Mag : Bulletin d'informations du Bourget-du-Lac

Directrice de la publication : Marie-Pierre FRANÇOIS

Rédaction : Conseil municipal, services municipaux, associations

Coordination / Réalisation : Service communication

Photos : Service communication, services municipaux, associations

Impression : imprimerie GONNET

Tirage : 2900 exemplaires

Distribution : ALTHUS



PRINTEMPS 2017

EDITO DU MAIRE



Chères Bourgetaines et Bourgetains,

Voici donc le second numéro du « Bourget Mag » de l'année 2017 rédigé par l'équipe municipale. Vous pouvez découvrir les différents sujets comme le budget, les travaux, la sécurité routière, etc...

J'espère qu'à la lecture de ce journal chacun comprendra que notre seul souci, notre seul objectif est de construire l'avenir du Bourget du Lac et que nous restons soucieux de votre cadre de vie. J'en profite ici pour attirer votre attention sur les dégradations diverses et variées des biens communaux dues à la bêtise de quelques-uns mais qui coûtent cher à tous ! Je rappelle que dans un cadre budgétaire contraint, le montant de ces réparations ne peut se faire qu'au détriment d'autres dépenses.

Le Bourget du Lac s'apprête à accueillir pour sa 14^{ème} édition le festival des Voix du Prieuré et je me réjouis que notre ville s'inscrive dans une démarche de mutualisation voulue par le législateur. De nombreux partenariats ont, en effet, été noués avec les structures artistiques et institutionnelles d'Aix les Bains, le conservatoire de musique, l'ensemble Musiciens du Marais, le festival les Nuits Romantiques, le théâtre du Casino et l'Office du Tourisme Intercommunal. Les enfants de nos écoles sont aussi associés et partenaires de cette belle aventure !

Je vous invite à venir découvrir et partager ces moments exceptionnels.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau Bourget Mag.

Bien cordialement,

Marie-Pierre FRANÇOIS

TRAVAUX & VOIRIE



NOUVELLE IMPLANTATION DU MARCHÉ

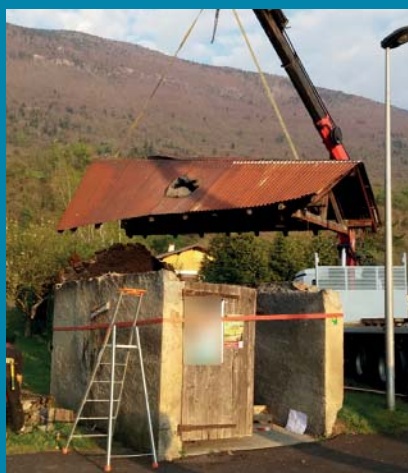
À la fois convivial et pratique pour les emplettes, le marché renforce l'animation commerciale et la personnalité de notre commune. En ce sens, une nouvelle implantation a été mise en place depuis le 30 mars dernier. Celle-ci a été repensée afin d'optimiser l'espace ainsi qu'une meilleure circulation des clients. Cette implantation du marché hebdomadaire a été revue en concertation avec les commerçants, les élus et les services municipaux.

Rappelons que le marché du Bourget-du-Lac se tient tous les jeudis matin de 7h00 à 13h00. Vous y retrouverez de façon permanente : un poissonnier, un stand de plats cuisinés, un fromager, un maraîcher, un traiteur asiatique, une rôtisserie et un pépiniériste.

SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE ZEUS...

Coupures d'électricité : conséquence directe de la tempête Zeus, plusieurs arbres ont été arrachés sur le territoire communal entraînant des coupures d'électricité sur les hameaux de la Serraz, la Roche Saint Alban et Fourneau.

La forte mobilisation sur le terrain des techniciens d'Enedis et des services de la Mairie dès le début des intempéries le lundi 06 mars a permis de rétablir l'électricité le plus rapidement possible pour la plupart des usagers. Dans l'urgence et dans l'attente du rétablissement du courant, un groupe électrogène a été prêté par un parent d'élève (qu'il en soit ici remercié), ce qui a permis de remettre en route le chauffage à l'école de la Cascade.



• *Endommagé lors du passage de la tempête, le four de la Serraz sera complètement rénové et prêt pour la Ronde des Fours du 22 avril.*

Fermeture d'une partie de la route des Catons : Pendant 2 jours et pour des raisons de sécurité, les services techniques de la mairie ont fermé la route des Catons (sous le Château de la Serraz – début Berthollets). En effet, plusieurs arbres fragilisés par les intempéries menaçaient de tomber directement sur la route.



• *07 - 08 mars 2017 : mise en sécurité d'une partie de la route des Catons suite aux dégâts causés par la tempête Zeus.*

ROUTE DU TUNNEL : CHANGEMENT DU SENS DE PRIORITÉ



Comme annoncé lors de la réunion du lundi 19 septembre 2016 (salle Cinélab) concernant le plan de circulation de la commune, le changement de priorité route du tunnel est effectif depuis le 23 février dernier. Afin de désengorger le centre-ville du Bourget-du-Lac, priorité est désormais donnée aux véhicules sortants de la commune.

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA COMMUNE

De nombreux aménagements visant à renforcer la sécurité routière ont été réalisés sur plusieurs axes de la commune. Comme il l'a été précisé à plusieurs reprises lors des réunions publiques, les dispositifs ne sont pas figés puisqu'une période test de quelques mois a été prévue et permettra, à terme, de faire le point sur les aménagements à conserver, à modifier ou pourquoi pas, à supprimer. Le tout sera effectué en concertation étroite avec les riverains concernés.



TRAVAUX EN PRÉVISION ROUTE DE LA ROCHE SAINT-ALBAN

Mi-février, suite aux périodes de gel/dégel, la présence de blocs de pierre instables a été notée route de la Roche. Afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre, un cabinet a été mandaté pour la réalisation d'une étude géotechnique. Des travaux seront à réaliser à court et moyen termes par le propriétaire du terrain.



Les préconisations du géotechnicien sont : le débroussaillage de certains arbres et arbustes, la purge des éléments instables au sein des compartiments fracturés, l'emballotage des volumes importants les plus instables et la mise en place d'un linéaire de barrière grillagée pour la rétention des blocs susceptibles de se décrocher.



● Mise en sécurité de la route de la Roche par la pose de blocs béton complétée par le débroussaillage et la purge des principaux éléments instables.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONTENEURS

Poursuivant son amélioration de la qualité du service, Grand-Lac a implanté des conteneurs semi-enterrés dans notre commune les 30 et 31 mars derniers. 4 conteneurs se trouvent désormais face à la Mairie et 5 autres face aux écoles du centre-ville. L'option des conteneurs semi-enterrés a plusieurs avantages :

- Meilleure intégration paysagère
- Optimisation des tournées et de l'utilisation des camions-grues de collecte
- Volume de stockage important
- Accessible pour tous : du fait de sa faible hauteur, le conteneur est plus facile à utiliser, pour les personnes moins valides et pour les enfants



- Atténuation des nuisances olfactives : le conteneur semi-enterré est placé aux 2/3 dans le sol. Grâce à la température naturelle du sol de 10 à 15°C, le processus de fermentation des déchets est ralenti, également pendant les mois chauds d'été
- Atténuation des nuisances sonores : le système enterré atténue également le bruit, ce qui est principalement intéressant pour la collecte du verre

FLEURISSEMENT

Passage du Tour de France oblige, le thème retenu pour le fleurissement de l'été 2017, sera les couleurs rouge et blanche (référence au maillot à pois).

Concernant le fleurissement printanier et tout en préparant le thème estival, les services techniques en lien avec les écoles (via les TAP) ont fabriqué des nichoirs en bois qui seront répartis dans les massifs et les jardinières de la commune dans au cours du printemps. Au total 4 modèles seront déployés (2 petits et 2 grands), pour au total une dizaine de nichoirs.



La plantation mécanisée de bulbes, réalisée en novembre, dans le secteur de Charpignat a permis l'apparition, dès le mois de mars, de crocus et de jonquilles. La floraison se poursuivra durant tout le printemps.



TRAVAUX & VOIRIE



Avril → Novembre 2017 : Fermeture complète du tunnel du Chat

TUNNEL DU CHAT : FERMETURE À PARTIR DU 18 AVRIL

Débutés en février 2015, les travaux de mise aux normes du tunnel du Chat entrent dans leur dernière phase. Celle-ci entraînera la fermeture de l'ouvrage du 18 avril jusqu'en novembre 2017, date à laquelle tunnel et galerie seront à nouveau ouverts à la circulation publique. D'un investissement de plus de 40 millions d'euros répartis sur 3 ans, c'est l'un des plus importants chantiers conduits par le département de la Savoie ces dernières années.

LA RENOVATION COMPLETE DU TUNNEL ACTUEL

Si les normes actuelles de sécurité imposent principalement de modifier le système de ventilation du tunnel, le Département a

opté pour une rénovation de l'ouvrage en profondeur, pour la sécurité et le confort des usagers et pour anticiper d'éventuelles normes à venir.

Les travaux programmés vont permettre :

- l'agrandissement des trottoirs latéraux,
- l'équipement en caméras et capteurs de vibrations pour permettre la détection automatique d'incidents,
- le remplacement des tôles qui recouvrent aujourd'hui les parois du tunnel par des parements en aluminium pour une plus grande durée de vie,
- la refonte complète de l'éclairage et du système de ventilation,
- la création de niches de sécurité et la réfection complète de la chaussée.

Pendant cette période de sept mois, les automobiles et les cars des lignes régulières 173 (Belley-Chambéry) et C2 (Yenne-Chambéry) emprunteront le col du Chat, qui sera interdit aux cyclistes et aux véhicules de plus de 12 tonnes pour des raisons de sécurité.

Cette durée a été réduite au maximum pour limiter les nuisances et exclure les mois d'hiver durant lesquels une déviation du trafic par le col du Chat n'était pas envisageable.

► + d'infos : www.savoie-route.fr



STRUCTURES DE JEUX

Après contrôles sur les aires de jeux de la commune, certains modules se sont révélés non-conformes aux écoles du centre et de la Cascade. Suite à leur mise hors service et après concertation lors des Conseils d'écoles, certains d'entre eux seront progressivement démontés par les services techniques pour laisser place à des potagers alors que d'autres seront remplacés malgré un coût élevé (structures du Prieuré et de la Plage).



RÉCEPTION D'UN NOUVEAU VÉHICULE

Poursuivant la modernisation progressive du parc automobile de la commune, les services techniques en présence de Pierre Hochard, premier adjoint, et André Thomas, adjoint aux travaux, ont réceptionné cet hiver un tout nouveau Renault Master en remplacement du vieillissant Iveco de 2004.



CAMPAGNE D'ÉLAGAGE 2017

La campagne d'élagage 2017 s'est déroulée cet hiver et a duré plusieurs semaines. La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre commune soit la plus agréable possible à vivre. Cette année, les principaux chantiers furent l'élagage des arbres du camping de l'île aux Cygnes, d'une partie des Bois du Haut du Lac et sur le bord de la route « Lamier ». Autant de secteurs relativement préservés pendant la tempête Zeus.



Réfection du toit d'un des mobil-homes du camping de l'île aux Cygnes

CAMPING DE L'ÎLE AUX CYGNES

Trop froid pour camper, mais pas pour travailler et réparer. Pour notre camping municipal de l'île aux Cygnes, l'hiver n'a pas été synonyme de farniente, encore moins de vacances. En plus des travaux saisonniers de remise en état et d'entretien des parcelles, des mobil-homes, de la création d'une nouvelle aire de vidange pour camping-cars, la grande nouveauté de cette année sera la rénovation complète du snack-bistro du camping qui s'appelle désormais le Swan.



Nouvelle équipe, nouvelle carte, locaux rénovés et équipés, le Swan a pris son envol peu après l'ouverture du camping. Dernière nouveauté, et pas des moindres, le camping est désormais sur internet via son site www.ileauxcygnes.fr.

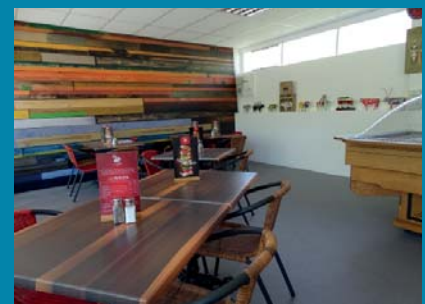
RESTAURANT LA FRÉGATE

● RÉNOVATION DU RESTAURANT

La municipalité du Bourget-du-Lac a engagé un budget de 35 000 euros pour rénover le restaurant « la Frégate ». Au fil des années une réhabilitation devenait de plus en plus indispensable, ne serait-ce que pour s'harmoniser avec son incroyable situation.

Les travaux de modernisation de la Frégate se sont donc déroulés cet hiver avec notamment la pose d'un nouveau sol, des travaux de peinture et d'insonorisation de la salle principale (pose d'un plafond et de pièges anti-bruit). La cuisine a également été modernisée et adaptée aux besoins d'un service plus efficace. N'hésitez pas à venir vous faire votre propre idée.

● LE SWAN, NOUVEAU SNACK-BISTRO DU CAMPING



BUDGET 2017

MALGRÉ LE RECU DES DOTATIONS DE L'ÉTAT, LA COMMUNE POURSUIT SES INVESTISSEMENTS : LE FRUIT D'UNE GESTION RIGOUREUSE.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE : L'ÉTAT DES LIEUX

- VERS UNE DISPARITION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT...ET UN RENFORCEMENT DU PRÉLÈVEMENT DES RECETTES FISCALES AU PROFIT D'AUTRES COLLECTIVITÉS

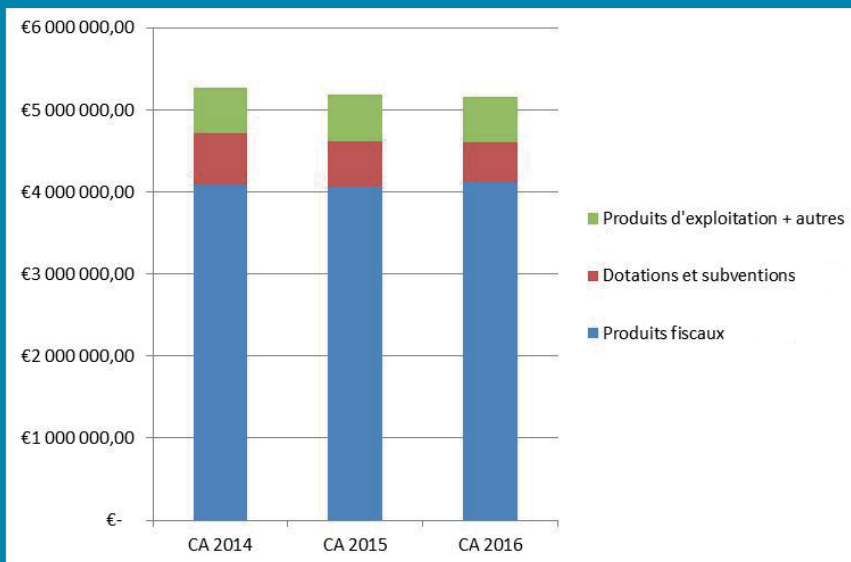
-77% : ce chiffre traduit la baisse des dotations de l'Etat perçue par la commune entre 2012 et 2017 qui sont passées de 446 000€ à 110 000€, alors même que la population de notre commune augmente ! L'Etat applique aux communes, ce qu'il n'arrive pas à s'appliquer lui-même. Et cette baisse devrait se poursuivre en 2018...

- DES PRODUITS FISCAUX QUI SE MAINTIENNENT MALGRÉ LA MISE EN OEUVRE DE PÉRÉQUATIONS DÉFAVORABLES À LA COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC

Au-delà de la baisse des dotations de l'Etat, la pression a été accentuée sur les communes qui contribuent au fonds national de péréquation avec une large augmentation de leur participation. Ainsi, le prélèvement sur les ressources fiscales du Bourget-du-Lac est passé de 11 000€ en 2012 à 91 000€ en 2016.

- ▶ Fonds national de péréquation : Mécanisme de solidarité entre commune à l'échelle nationale au bénéfice des communes les plus défavorisées.

Des recettes de fonctionnement en légère diminution



Heureusement les conséquences de cette baisse sont amoindries par la dynamique de nos bases fiscales (nouveaux logements,...) alors même que les taux communaux et intercommunaux sont inchangés depuis plusieurs années.

L'engagement a été pris dès 2014 : les taux fiscaux n'augmenteront pas. Il est tenu pour 2017. En effet, le conseil municipal a voté une reconduction à l'identique des taux communaux de 2016. Les impôts locaux n'augmenteront donc pas.

- ▶ A noter que la loi de finances 2017 prévoit une revalorisation des bases fiscales à hauteur de 0,4%

Au bourget-du-lac, le taux de la part communale de la taxe d'habitation est de

11,47%

soit deux fois moins que la moyenne nationale des communes de la strate.

- LA NEUTRALITÉ DU PASSAGE DE LA C.A.L.B À GRAND LAC

Vous le savez, notre communauté d'agglomération a évolué au 1er janvier 2017 en s'élargissant aux communes de la Chautagne et de l'Albanais. Ce rapprochement s'est fait selon un principe : améliorer le service sans augmentation des impôts. Là encore l'engagement a été respecté



● DES PRODUITS D'EXPLOITATION EN AUGMENTATION

Il faut entendre par produits d'exploitation, les recettes tirées de l'exploitation des services : cantine scolaire, accueils périscolaires, service des sports, service culture,.... Cette augmentation est due à la hausse de fréquentation de ces services. En effet, les tarifs communaux n'ont pas été augmentés en 2016.

● UN SOUCI PERMANENT DE MAITRISEZ NOS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT...

Les charges de fonctionnement et la masse salariale de la commune ont progressé de moins de 1% entre 2015 et 2016.



Plusieurs actions ont été menées pour arriver à ce résultat :

- Coupures nocturnes de l'éclairage public visant à réduire la facture énergétique
- Renégociation des marchés d'assurance
- Cession de matériel
- Dématérialisation de procédures moins coûteuse en frais de fonctionnement
- Renouvellement de matériels afin de réduire les frais d'entretien.

● ...POUR GARANTIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT D'ENVIRON 1,5 MILLIONS D'EUROS

La commune s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement visant à permettre une capacité d'investissement de 6 millions d'euros sur la période 2016-2020.

Outre les investissements en matériels pour les écoles, structures petite enfance, services culturels et sportifs et services techniques, ce plan pluriannuel permettra de supporter les principaux projets de la commune :

- Les réfections de voirie (250 000€ / an) en sus des principaux programmes tel le traitement de l'entrée sud du Bourget-du-Lac inaugurée en 2016
- L'acquisition du centre technique municipal (la commune étant actuellement locataire)
- Les mises aux normes pour personnes à mobilité réduite de l'ensemble de nos bâtiments

→ Les mises en sécurité de nos établissements recevant du public

→ Le projet de création d'un espace associatif au sein de la Cure (*photo ci-dessous*)



● L'ENDETTEMENT

La dette par habitant au Bourget-du-Lac est d'un peu plus de 490 €. Au plan national, pour les collectivités de même strate, elle est de 788 €. Le montant du capital restant à être remboursé a été divisé par deux et demi entre 2011 et 2017 passant de 5,6 à 2,3 millions d'euros.

Pour aller plus loin :

www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes

● LE CAMPING DE L'ÎLE AUX CYGNES

L'année 2016 aura été pour notre camping international une année exceptionnelle laissant apparaître un résultat positif de 130 000€ en fin d'exercice alors même qu'en 2016, la commune a réalisé d'importants travaux (rénovation complète des sanitaires du Foulque, bornes électriques, etc.).

► Le camping de l'île aux Cygnes est un établissement qui produit des bénéfices et qui est le principal hébergeur de loisirs pour la commune du Bourget-du-lac.

● QUELQUES CHIFFRES CLEFS

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2016 (C.A.F NETTE)
725 000 €

MONTANT DES SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS
120 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CAMPING
605 000 €

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DU BOURGET-DU-LAC

INTERVIEW DE M. PHILIPPE LANÇON

ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

POURQUOI AVOIR SOLlicitÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND LAC LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DU BOURGET-DU-LAC ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) qui avait été approuvé en 2013 et qui fixait les nouvelles règles de constructibilité au Bourget-du-Lac a été annulé dans son intégralité par décision du Tribunal Administratif de Grenoble le 8 janvier 2015. Cette annulation a conduit à la remise en vigueur du Plan d'Occupation des Sols du 7 novembre 2000. Les conséquences ont été nombreuses pour le Bourget-du-Lac et ce retour en arrière a conduit à l'application de règles de constructibilité qui ne répondaient plus aux enjeux actuels notamment en matière environnementale et en matière de renouvellement et de lutte contre l'étalement urbain.

MAIS POUR QUELLES RAISONS NE PAS AVOIR ATTENDU LA MISE EN PLACE DU PLU INTERCOMMUNAL ?

Après l'annulation du PLU, il n'était pas possible de relancer une procédure si-

milaire à l'échelle communale. La loi ne le permettait pas et seul un plan local d'urbanisme intercommunal (applicable à l'ensemble des communes) pouvait être initié sur le secteur de l'ex-CALB. Par contre, la loi nous permettait jusqu'au 8 mars 2017, de réviser, dans une certaine mesure, notre POS. C'est pourquoi nous avons demandé à Grand Lac de lancer cette procédure qui a abouti le 2 mars dernier.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR CETTE RÉVISION POUR LES BOURGETAINS ?

Bien évidemment, il ne s'agissait pas de modifier en profondeur notre plan d'occupation des sols, ce type de procédure ne nous le permettait pas. Par contre nous avons souhaité intégrer les dispositions nouvelles des lois ALUR et Grenelle. Aussi cette révision nous a permis de :

- Supprimer les coefficients d'occupation des sols, afin d'augmenter les possibilités d'emprise foncière sur une parcelle (cette règle était contraire au principe de lutte contre l'étalement urbain)
- Supprimer les surfaces minimum afin de rendre constructible des parcelles qui ne pouvaient pas l'être car trop petites (sous réserve qu'elles se situent dans des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation)

- Autoriser la réalisation de toitures terrasses, de travaux d'isolation par l'extérieur,....

- Ajuster les règles de recul par rapport aux voies, les règles relatives à l'implantation de clôtures...

QUELLES SONT LES AUTRES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR CETTE RÉVISION ALLÉGÉE ?

La commune est actuellement en déficit de logements sociaux et ne respecte pas ses obligations en la matière. La conséquence ? La commune se voit infliger des pénalités financières qui pourraient être augmentées si aucune action n'était menée en la matière. Nous avons souhaité favoriser le développement de logements sociaux à proximité du centre-ville et nous sommes entrés en contact avec différents bailleurs sociaux. Mais cela n'est pas suffisant. Aussi, au PLU, un projet à vocation sociale avait été fléché sur le secteur Bocons. Nous avons décidé de permettre sa réalisation sans attendre grâce à la révision allégée du POS. Par ailleurs, la commune avait pour projet de lancer une vaste opération d'urbanisation des secteurs domaine de Buttet et Orée du Lac. →



Après des années d'études, il est apparu que la faisabilité économique d'une telle opération n'était pas avérée, compte tenu de la spécificité de chacun des sites (présence de zones humides, secteur protégé, bâtis protégés,...). Ce qui est regrettable c'est d'avoir préempté certains biens comme le domaine de Buttet (1,5 million d'euros) sans avoir étudié préalablement et avec sérieux les règles d'urbanisme applicables sur ces secteurs, ce qui aurait permis d'éviter certaines déconvenues. Malheureusement, la commune est désormais fortement engagée puisqu'elle supporte la charge financière de ces portages (100 000 par an). Cette situation regrettable ne peut plus durer.

Qui plus est, outre le coût de ces portages fonciers, la commune s'est engagée à racheter les terrains concernés dans des délais restreints. Le prix de rachat est de 3,2 millions d'euros (mi-2018) ! La commune n'a pas les moyens financiers pour supporter de tels engagements et cherche donc des solutions alternatives. Aussi, la révision du POS a permis d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs concernés par ces portages fonciers (domaine de Buttet et Orée du Lac). Notre objectif est clair : permettre la réalisation d'une opération d'urbanisation à une échelle restreinte, en préservant notre commune et abandonner tout projet démesuré qui partait des rives du lac jusqu'à l'ancienne route d'Aix.

EST-IL VRAI QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ADONNÉ LIEU À UN AVIS DÉFAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ?

Tout à fait et nous nous sommes attachés à corriger le projet de révision afin de prendre en compte

ses remarques. Par exemple :

- En matière de mixité sociale : nous avons imposé un taux de 30 % sur les secteurs "Delta de la Leysse", "de Buttet" et pour toute opération supérieure à 2000 m² de surface de plancher ou supérieure à 10 logements...
- En matière environnementale : nous avons repris l'ensemble des dispositifs de protection déjà existants afin notamment de préserver le secteur "de Buttet" et son espace boisé classé (espace paysager du SCOT protégé au titre l'article L151-19 du code de l'urbanisme, zones humides et espace boisé classé).
- En ce qui concerne la "ressource en eau potable" : il a été démontré que la source de la Roche Saint-Alban était suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins de la commune du Bourget-du-Lac à 97% du temps. Un complément en eau en provenance de Chambéry Métropole pourra être mobilisé sur les 3% du temps restant.
- En matière d'assainissement, il a été démontré que la station était apte à recevoir les effluents supplémentaires qui seront gérés par les opérations projetés.
- En ce qui concerne le nombre de logements pour les secteurs Domaine de Buttet et Orée du Lac il a été précisé que le nombre total de logements serait de 340-360.

Je souligne enfin que le commissaire enquêteur avait indiqué dans ses conclusions que l'enquête publique était recevable, que le projet présenté par la communauté d'agglomération Grand Lac était d'intérêt général dans ses objectifs et que la procédure de révision « allégée » du POS de la commune de le Bourget-

du-Lac était parfaitement applicable. Tout à chacun peut bien évidemment venir consulter l'ensemble de ces éléments à la mairie ou sur le site internet de Grand Lac.

POUR CONCLURE, POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER OÙ NOUS EN SOMMES DANS L'ÉLABORATION DU PLUI ?

L'élaboration du PLUI a été prescrite le 19 novembre 2014 par la communauté d'agglomération du Lac du Bourget. Les conseils municipaux ont débattu des orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) à la fin de l'année dernière. Nous travaillons donc actuellement à la traduction graphique et réglementaire de ce document (définition des zonages, des orientations d'aménagement programmées,...). Ce travail devrait s'achever à la fin du premier semestre 2017. En outre, je rappelle que la phase de concertation avec le public se poursuit et que l'ensemble des documents reste consultable par le public. Ensuite le conseil communautaire arrêtera un projet de PLUI qui sera soumis à enquête publique. Cela devrait intervenir au cours du dernier trimestre 2017.

Pour aller plus loin :
► www.grand-lac.fr/urbanismehabitat/pluigrandlac/

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

ABANDONNER CETTE PRATIQUE PEU PERFORMANTE, C'EST MOINS DE POLLUTION ET UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE !



Accentué par les périodes de sécheresse et par les ravages de la pyrale du buis dans notre région, la préfecture de la Savoie a rappelé, dans un arrêté du 22 février dernier, la nécessité de respecter scrupuleusement l'interdiction de brûler les déchets végétaux sur l'ensemble de l'année puisque cette pratique, gênante pour le voisinage, est surtout très polluante pour l'environnement.

Pour rappel, sachons que brûler 50kg de végétaux émet autant de poussières que :

- ▶ 5900 km...parcourus par une voiture diesel récente
- ▶ 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul

Aussi, devant le laxisme de certains, le préfet a indiqué que les infractions à son arrêté seront sanctionnées d'une amende pouvant aller jusque 450 €. Une fois de plus, il faut signaler qu'une déchetterie de proximité est à la disposition de tous au niveau de la zone de La Plaisse et que Grand Lac met à disposition des habitants un broyeur à végétaux.

SURVEILLANCE RENFORCÉE SUR LA COMMUNE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Comme chaque année, la police municipale effectuera des patrouilles aux abords des habitations dont les occupants auront déclaré leur départ en vacances dans le cadre de l'opération tranquillité vacances (*voir ci-contre*).

Par ailleurs et conjointement avec la gendarmerie, des patrouilles renforcées seront organisées pendant tout la période estivale (*photo ci-dessous*).



L'opération "Tranquillité Vacances" a pour objectif de prévenir des vols par effraction des appartements ou maisons inoccupés en période de vacances.

Une surveillance est effectuée par la Police Municipale lors de patrouilles organisées à des dates et horaires aléatoires.

DÉMARCHES A SUIVRE

Aucune demande par téléphone ne sera prise en compte. Il est impératif de remplir et de transmettre le formulaire à la Police Municipale quinze jours avant votre départ.

Remplir le formulaire en n'omettant pas d'indiquer vos dates de départ / retour, vos coordonnées ou la personne à contacter en cas de problème.

Pendant toute la durée de votre absence, les agents de la Police Municipale feront des passages réguliers aux abords de votre domicile et interviendront en cas de problèmes identifiés.

VIDÉOPROTECTION



Même si certains pensent encore que la vidéo-protection est un outil coûteux et inutile, il est un fait réel que ce dispositif a porté ses fruits depuis qu'il est installé sur la commune : Les atteintes aux biens ont baissé dans les zones surveillées.

Les caméras dérangent certainement puisque l'une d'entre elles a été dégradée (coût de 400€). Que chacun se rassure, le matériel fonctionne de nouveau.

Cette année, il est envisagé de renforcer le dispositif de vidéo-surveillance en déployant de nouvelles caméras.



LES DIFFÉRENTES MISSIONS DE VOTRE POLICE MUNICIPALE

L'équipe de trois policiers municipaux du Bourget-du-Lac veille à la sécurité de la commune.

Régulièrement sur le terrain, ils effectuent des patrouilles préventives et dissuasives en journée et en soirée, au cours desquelles ils assurent les sorties d'école, la sécurité routière et la surveillance des lieux et des manifestations publiques.

Un article de l'Essor Savoyard paru le 9 mars dernier (*photo ci-contre*) leur a été consacré.

Aux côtés de ses missions traditionnelles, le service police municipale s'occupe également :

- ▶ des objets trouvés
- ▶ des licences de débit de boissons et débits de boisson temporaires
- ▶ des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public
- ▶ déclarations de chiens dangereux
- ▶ de ventes au débailage



▶ DÉLIQUANCE GÉNÉRALE

La commune a enregistré plusieurs actes d'incivilité en zone hors-caméras, entraînant un coût non négligeable pour le budget communal comme le montre ces quelques exemples :

- ▶ Arrachage de la sigalétique commerçants (Pouli) → 950€
- ▶ Tirs à la carabine sur les luminaires Chemin des Varons → 900€
- ▶ Dégradations du mobilier urbain, panneaux, etc. → 920€

▶ DIVAGATION DES ANIMAUX

Trop souvent, des chiens échappent à la vigilance des propriétaires et se retrouvent errant seuls sur la voie publique. Ces divagations, si elles sont répréhensibles, peuvent surtout être lourdes de conséquences puisqu'elles sont susceptibles d'entraîner un accident de la circulation. Le même phénomène est constaté parfois avec les chevaux, moutons ou bovins qui arrivent à quitter le lieu sur lequel ils sont parqués. Aussi, il est particulièrement important que chaque propriétaire ou agriculteur apporte une attention toute particulière au respect de l'interdiction de laisser divaguer des animaux.

▶ LIMITATION DE VITESSE

Beaucoup de riverains s'inquiètent des vitesses excessives de véhicules sur certains axes de la commune. Il est rappelé que le centre bourg est limité à 30 km/h, notamment aux abords de la halte-garderie et des écoles. Le radar pédagogique est donc maintenant implanté aux endroits accidentogènes et des contrôles de vitesses à l'aide d'un appareil adapté ont déjà été réalisés par la police municipale et se poursuivront afin de garantir la sécurité de tous.

AFFAIRES SOCIALES



GOÛTER DE FIN D'ANNÉE ET PROMENADE EN CALÈCHE

Pour les enfants qui rentrent à l'école en septembre, une sortie en calèche est organisée par les professionnels de Pirouette en collaboration avec l'association bourgétaine Traction équine, dans l'après-midi du vendredi 30 juin. Les enfants partiront de la crèche et feront le tour jusqu'au port de Charpignat. La journée se terminera par un goûter partagé avec les parents à la Cistude.



UNE IMMERSION TOUT EN DOUCEUR POUR LES ENFANTS DE PIROUETTE

Pour les enfants quittant Pirouette en septembre 2017 pour rentrer à l'école, le personnel de la crèche organise de mars à juin une dizaine de visites à l'école du P'tiou.

Lors de ces sorties, un petit groupe d'enfants accompagné de 2 professionnelles de Pirouette se rendent dans les classes de petites sections pour y passer 2h00 afin que les enfants fassent connaissance avec leur futur environnement et le personnel enseignant. Pour les quelques enfants qui intégreront l'école de la Serraz, une visite aura également lieu en fin d'année.

PORTAGE DES REPAS

En complément du service d'aide à domicile, le CCAS gère un service de portage de repas à domicile.

Les livraisons sont effectuées tous les matins à domicile en liaison froide avec un véhicule sous température dirigée.

Ce service est assuré tous les jours : le repas du dimanche est livré le samedi. Pour les jours fériés, ils sont livrés la veille avant midi. Les bénéficiaires du service sont libres de choisir le nombre de jours de livraison par semaine en fonction de leurs besoins.

Le repas proposé est composé de :

- ▶ 1 hors d'œuvre
- ▶ 1 viande ou poisson
- ▶ 1 légume
- ▶ 1 fromage
- ▶ 1 dessert
- ▶ pain (boulangerie bourgétaine)
- ▶ potage frais du jour pour le soir

→ les menus du mois sont consultables dans l'espace téléchargement du site de la commune : www.lebourgetdulac.fr



Un délai de 48 h est nécessaire entre la commande et la livraison. Mais pour le week-end, toute annulation ou toute commande devra nous parvenir le jeudi avant 10h30.

Les repas sont livrés en conditionnement de portions individuelles, ils sont fournis par la société Leztroy située à Serrières-en-Chautagne. Le fournisseur confectionne des repas sains exclusivement « maison » en introduisant des produits frais bio (40%), Label rouge, IGP, et AOP issus au plus proche des producteurs locaux. Les menus sont établis avec un souci constant d'équilibre alimentaire et de variété selon les saisons.

Le prix du repas livré est de 9.90 € TTC.

OPÉRATION PREMIÈRE PAGE

Pour les enfants nés ou adoptés en 2016, la C.A.F, la M.S.A, le Conseil Départemental et Savoie Biblio offrent un ouvrage aux jeunes parents afin d'inciter ces derniers à faire découvrir la lecture à leurs enfants dès le plus jeune âge.

Pirouette a distribué des invitations aux parents concernés qui ont jusqu'au 30 juin pour aller récupérer le livre à la bibliothèque municipale.

→ Horaires d'ouverture de la bibliothèque consultables sur www.lebourgetdulac.fr
Renseignements au 04.79.25.22.52

Vous êtes parent d'un enfant né ou adopté en Savoie en 2016 ?

VENEZ CHERCHER SON LIVRE CADEAU !

Vous avez reçu en début d'année un bon Savoie Biblio vous invitant à retirer le livre de votre enfant né en 2016.

Nous vous rappelons que ce livre est disponible à la bibliothèque municipale de Bourget-du-Lac dès aujourd'hui et jusqu'au 30 juin 2017.

À la bibliothèque / Pirouette / Le PAK / Puck

Horaires pour retrait à la bibliothèque municipale :
Lundi : 14h - 16h • Mardi : 16h - 18h • Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h •
Jeudi : 9h - 12h / 16h - 18h •

SAVOIE LE DÉPARTEMENT CAF MSA SAVOIE BIBLIO



DES PIQUE-NIQUES POUR FÊTER LES BEAUX JOURS

● **LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS PICOTI :**
Le mardi 11 juillet sera organisé un pique-nique partagé avec les enfants et les parents du lieu d'accueil.

● **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :**
Le jeudi 6 juillet sera organisé un pique-nique partagé avec les enfants et les assistantes maternelles.



15



ATELIERS ÉMOTIONS

Le service petite enfance travaille en collaboration avec l'IREPS (institut régional d'éducation et de promotion de la santé) sur la mise en place d'ateliers relatifs aux émotions des enfants, des parents et des professionnels.

Les ateliers sont élaborés dans le but d'aider les enfants ainsi que les adultes à apprendre à gérer leurs émotions. Ils s'organisent tout d'abord autour d'une phase théorique sur le fonctionnement des émotions au niveau cérébral et se poursuivent autour de cas pratiques et d'échanges sur des situations concrètes.

A ce jour, deux ateliers ont eu lieu, un premier le 30 mars 2017 avec les professionnels de la structure puis le 13 avril en compagnie des parents.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

LES PETITS BOURGETAINS ONT DU.....



Ce samedi 1er avril, la 31ème édition de la Course du Cœur a de nouveau fait une joyeuse escale au Bourget-du-Lac. Notre commune est régulièrement ville étape de cette course solidaire depuis 2006.



Les enfants des écoles du Bourget-du-Lac sont venus encourager les coureurs sur le bord de la route et ont apporté des dizaines de dessins et de petits cœurs qu'ils ont remis aux coureurs greffés.

L'un des objectifs de la course est de sensibiliser, mais également d'informer les enfants à la question du don d'organes.

LES PHOTOS DU CARNAVAL 2017



Mercredi 05 avril, les élèves des écoles du centre de de la commune ont fait découvrir aux bourgetains leurs jolis déguisements ! Maternelles et primaires étaient au rendez-vous pour une joyeuse déambulation orchestrée par l'Atelier Musical jusqu'à la place du Général Sevez.



DÉCOUVERTE DU FRÜHSTÜCK ALLEMAND

Dans le cadre de notre jumelage avec la ville Moos, le comité de jumelage du Bourget-du-Lac a offert aux élèves des classes élémentaires un « Frühstück », petit déjeuner allemand.

En présence de Mme le Maire, de Mme Lombardi (adjointe déléguée aux affaires sociales), de Mme Nicole Normand (présidente du comité de jumelage) et de M. Raymond Becouse (vice-président de l'AFAPE – Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe) les enfants des écoles du Chat Perché et de la Cascade ont pu goûter et comparer les différentes habitudes alimentaires du petit déjeuner de nos deux pays, mais aussi et surtout via cette découverte gastronomique, s'ouvrir à la culture de nos voisins allemands pour mieux se comprendre, s'apprécier et se respecter.



ÉCOLE DE LA CASCADE



ÉCOLE DU CHAT PERCHÉ





Lors de la précédente édition en 2016, ce sont 43 000 de ces petits cœurs qui ont été récoltés par l'association Trans-Forme et remis aux greffés et aux personnes en attente de greffe.

Aujourd'hui en France, plus de 54 000 personnes vivent grâce à un organe greffé, tandis que plus de 21 000 malades attendent de recevoir un organe.



Du travail et beaucoup d'application pour un résultat qui a fait sensation à l'arrivée de la Course du Coeur



ÉCOLE DE LA CASCADE

PASSAGE DU PERMIS PIÉTON



le "Permis Piéton pour tous les enfants" est une grande opération nationale de sensibilisation des enfants aux dangers de la rue. Ce permis enseigne à partir des classes de CE1-CE2 les règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.



ÉCOLE DU CHAT PERCHÉ

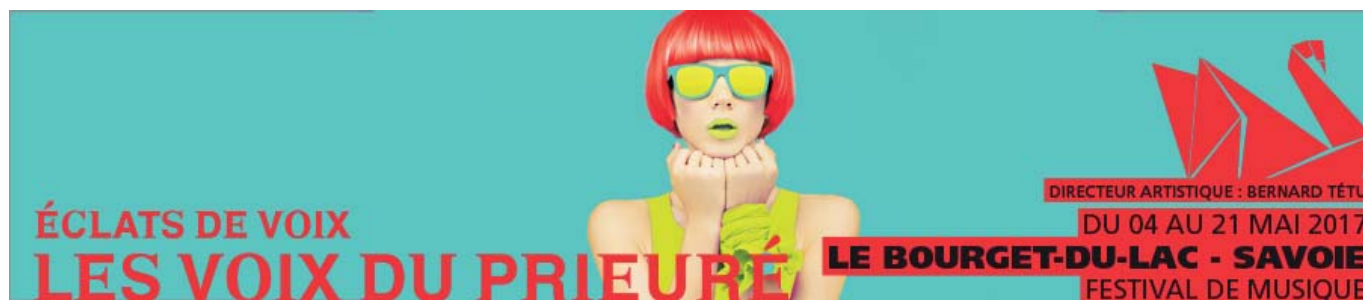


C'est dans ce cadre que les écoles de la Cascade et du Chat perché ont organisé le passage de ce permis piéton en présence de la Gendarmerie de la Motte-Servoilex. C'était du sérieux car il fallait répondre à 3 questions écrites et obtenir au moins 10/20 pour obtenir le précieux document.

Félicitations à tous les heureux récipiendaires !!

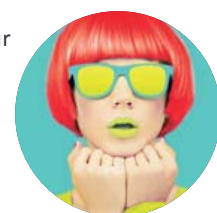


VIE CULTURELLE



LES VOIX DU PRIEURÉ : UNE 14^{ÈME} ÉDITION FOISSONNANTE !

Du 04 au 21 mai 2017, l'art vocal est de nouveau à l'honneur au Bourget-du-Lac, grâce au festival Les Voix du Prieuré. Ancrée dans son temps et dans son territoire, la manifestation organisée par l'association Les Voix du Prieuré et dirigée par Bernard TETU donne à entendre à un large public un programme foisonnant de rendez-vous, à la croisée du répertoire et de la création contemporaine.



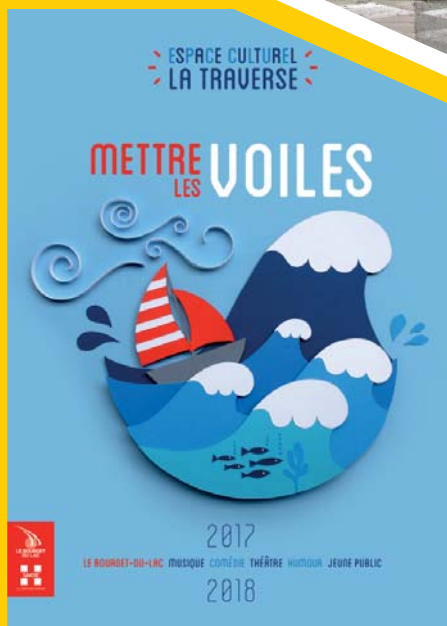
Bernard Tétu, directeur artistique des Voix du Prieuré

Éveilleur de curiosité, les Voix du Prieuré proposent du 04 au 21 mai 2017 une riche série de rendez-vous autour du chant choral. Sous la houlette du chef d'orchestre et de chœur Bernard TETU, ce festival unique en son genre est plus que jamais un espace de rencontres, de découvertes et de partage.

Du Stabat mater de PERGOLESE à Chansons pour Emily DICKINSON de Lucien GUERINEL, en passant par West side story de Léonard BERNSTEIN et des pièces de POULENC, RAVEL, BRAHMS, BIZET, WAGNER (...) mais aussi de Guilhem LACROUX ou encore de Jean-Christophe ROSAZ, le public est invité à entendre des œuvres empruntées au répertoire, mais aussi des créations contemporaines. Une sélection de pièces interprétées par des formations de renom (Spirito, Chœur d'Oratorio de Lyon, The Voice Messenger, Calliope...), en présence de leur compositeur.



West Side Story, le concert, qui sera donnée le samedi 13 mai pendant le festival



LEVER DE RIDEAU SUR LA SAISON CULTURELLE 2017-2018

JEUDI 15 JUIN, 19H, LA TRAVERSE

Venez découvrir les spectacles et formules d'abonnements proposés pour la saison 2017-2018 au Bourget-du-Lac! Cette présentation se déroulera en compagnie de Victoire, une voyante un peu lucide !

Une soirée pleine de surprises en perspective à ne pas manquer !

ANIMATIONS

2^{ÈME} ÉDITION DE STATION MUSIQUE



Retour sur la deuxième édition de Station Musique qui s'est tenue le samedi 2 juillet 2016 et qui a été une grande réussite à tous égards.

Musique et danse étaient au programme. Les interventions des élèves de l'école de musique du Bourget-du-Lac et des élèves de l'école Love2dance ont été très appréciées ainsi que le concert des jeunes ados du groupe *Insomnia* (ci-dessous).



Le Big Ukulélé Syndicate

Déambulation musicale dans les rues du centre-ville du Bourget-du-Lac



Le tremplin musical était composé de 5 groupes amateurs de différentes esthétiques. Deux groupes se sont vus discernés la première place exæquo, Belly Up, groupe de l'avant pays savoyard et Lucy Jet, de la Combe de Savoie. Ces deux groupes se sont récemment produits dans un concert commun le samedi le 11 mars dernier à l'Espace Culturel la Traverse : un très bon moment musical sous le signe de la convivialité.

Comme lors des précédentes éditions, un espace jeux et activités pour les enfants avait pris place au centre-ville et la fréquentation rencontrée témoigne largement de son succès.

Sur la place de la mairie, entourée des buvettes associatives, le concert phare de la journée a été unanimement apprécié. Il s'agissait du Big Ukulélé Syndicate, qui était de retour sur scène après leur prestation 2015, avec un nouveau répertoire. Cette fin de journée s'est clôturée en musique dans une ambiance festive, conviviale et familiale.

Les élèves de l'école Love2dance du Bourget-du-Lac en pleine chorégraphie



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

De nombreuses manifestations seront proposées au public tout au long de l'été. Pour plus de détails (horaires, tarifs, etc.), chacun pourra se reporter au programme de l'été 2017, prochainement disponible en Mairie, au camping de l'île aux Cygnes*** et à l'Office de Tourisme.

Retrouvez également l'ensemble des manifestations sur les sites et pages Facebook de la Commune du Bourget-du-Lac et de l'Office de Tourisme : www.lebourgetdulac.fr / www.bourgetdulactourisme.com





a enflammé la 2ème édition de Station Musique



Des jeux et des animations variés, le plein d'imagination pour faire passer aux jeunes et aux enfants une fête inoubliable



LES VAINQUEURS DU TREMPLIN MUSICAL 2016 SE SONT RETROUVÉS À LA TRAVERSE POUR UN CONCERT MÉMORABLE



Le groupe Belly up ! et sa bondissante chanteuse Sandy



Lusy Jeth, six garçons dans le vent de la Traverse

Chaque ambiance en ce samedi 11 mars 2017 à la Traverse pour le concert spécial des vainqueurs du tremplin musical 2016 de Station Musique.

Environ 150 personnes se sont donné rendez-vous pour applaudir et partager les riffs des groupes Belly up ! et Lusy Jeth. Moment inoubliable pour les deux groupes et leur public qui ont bénéficié de la régie son et des lumières pro de l'espace culturel la Traverse pour nous offrir un gros, très gros concert !

A deux c'est encore mieux ! Boeuf de fin de concert détonant pour un public...qui dansait déjà !



ANIMATIONS

STATION MUSIQUE 2017...C'EST PARTI !!



Le samedi 1er juillet se tiendra au centre-ville la 3ème édition de Station Musique avec au programme :



► Oskar et Viktor, dans leur spectacle musical «opus 1» : Voilà bientôt 20 ans qu'Oskar et Viktor poussent la chanson comme on pousse le bouchon : aux limites du presque trop ! Comme chanter Que je t'aime de Johnny sur la Sonate au Clair de lune de Beethoven.

► Folk Blues Inspiration, groupe amateur Bourgetain, membre de l'école de Musique, l'Atelier Musical, qui reprennent avec beaucoup de talent des chansons de BB King, Bob Dylan, De Palmas, Paul Personne, JJ Cale, Johnny Cash, Francis Cabrel, Eagles, Bob Seger, Neil Young, Eric Clapton...et bien d'autres

► Une bourse aux disques vinyles

► Un tremplin musical ouvert aux groupes amateurs des Pays de Savoie, toutes esthétiques confondues et dont la moyenne d'âge du groupe est supérieur à 30 ans. Dossier téléchargeable sur le site de la commune www.lebourgedulac.fr et à retourner au plus tard le 31 mai 2017

► Des interventions des écoles de danse de l'Atelier Musical et de Love2dance

► Un flash Mob préparé en lien avec le Groupe des Barbarins fourchus qui sera relayé sur la page Facebook de la commune. Ce flash mob aura lieu durant le concert et sera accessible à tous.

► Un grand espace jeux pour les enfants : petits et grands pourront s'essayer au Crazy Jump, à l'Urban Parc ou encore au labyrinthe géant. Les tous petits, quant à eux, pourront s'amuser sur « le parc montagne » ou avec « la vache à traire ».

► Un espace restauration prendra place autour de la scène principale sur la place de la mairie, 7 associations ont répondu présentes : il s'agit de l'Etoile Sportive Bourgetaine, le Guidon du Bourget du Lac, le Volant Bourgetain, le Yacht Club du Bourget du Lac, l'Atelier Musical, l'Aïkido et le Club Nautique Chambéry – le Bourget du Lac.



Avec le Pasha Disco club, oubliez





LE PASHA DISCO CLUB... VOUS N'AVEZ PAS FINI DE DANSER !



Le bal disco des Barbarins Fourchus, « Le pacha disco club », concert phare permettant à un large public « toutes générations confondues » de se retrouver pour plus de deux heures de musique et de danse.

Avec plus de 250 dates en Europe et dans le monde, les Bals des Barbarins Fourchus offrent des styles impossibles que l'on n'imagine même pas !

Tout cela dans une ambiance étudiée et vraiment conviviale. Les différents protagonistes sont ici musiciens ou chanteurs, mais également acteurs, personnages issus d'une époque improbable, possédant tous une histoire particulière. Le bal est un fort moment humain, particulièrement drôle, au croisement de la danse, de la musique et du « show ».

ez tout ce que vous pensiez connaître sur le disco



LA NOUVEAUTÉ DE CETTE ÉDITION : LA BOURSE AUX DISQUES VINYLES...



23

SANS OUBLIER LE TREMPLIN MUSICAL 2017



FÊTE DU NAUTISME : WEEK-END DU 10 ET 11 JUIN 2017 - PLAGE MUNICIPALE



La fête du nautisme occupe depuis plusieurs années une place de choix dans l'agenda de nos manifestations. Elle marque ainsi le lancement de la saison estivale. Au fil des éditions, la commune est fière d'avoir su rassembler et fidéliser les familles et les acteurs nautiques au cœur d'un "village" toujours plus important et riche de par sa diversité.

Pendant ce week-end du 10 et 11 juin, les associations bourgetaines transformeront la plage en un village-découverte, dédié aux activités nautiques à pratiquer sur la partie du Sud Lac. À cette occasion, des initiations et des baptêmes gratuits seront proposés... Un agréable week-end en perspective pour lancer officiellement l'été au Bourget-du-Lac.



Les associations nautiques bourgetaines se mobilisent pour la fête du Nautisme



Thibaut Garcia, jeune prodige de la guitare classique



Les concerts ont lieu les vendredis à 20h30 au Cloître du Prieuré. Un repli à l'Église Saint Laurent est prévu en cas de pluie.

La billetterie est ouverte aux Offices de Tourisme du Bourget-du-Lac (04 79 25 01 99), de Chambéry (04 79 33 42 47) et au kiosque billetterie d'Aix-les-Bains (04 79 88 09 99). Sur place dès 19h00 le soir des concerts.

Informations festival : 06 86 10 36 21
<http://1soiopera.blogspot.fr>



Louis Rodde. Violoncelle. Nommé « Révélation classique » de l'Adami et lauréat de la Fondation Cziffra



CET ÉTÉ, VIVEZ LE FEU D'ARTIFICE DU BOURGET-DU-LAC, POUR EN PRENDRE PLEIN LES YEUX...

Depuis les terrasses ou la plage municipale, un spectacle magique où le ciel bourgetain s'embrasera de mille couleurs, palette composée par les feux d'artifice tirés au cours de cette soirée inoubliable.



SERVICE DES SPORTS



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS STAGE DE FÉVRIER

Des vacances sportives pour les petits bourgetains !

Une trentaine de jeunes bourgetains âgés de 6 à 11 ans s'est donnée rendez-vous pendant la première semaine des vacances de Février afin de profiter des joies de la montagne.

Les enfants, séparés en 2 groupes d'âges, ont pu pratiquer deux sorties en ski de fond et deux sorties en raquettes sur le plateau de Savoie Grand Revard.

La dernière journée était consacrée à une randonnée avec des chiens de traîneaux...

Reliés par la taille à un chien tout au long du parcours, les enfants ont beaucoup apprécié cette balade très sportive !



La journée s'est terminée par une séance photos et câlins avec nos amis à 4 pattes.



Programme des stages d'été 2017

CAPOEIRA

6-15 ans

Du lundi 10 au jeudi 13 Juillet 2017

4 matinées - Min 6 - Maxi 20 places par groupe
Pour les 6-10 ans : De 9h30 à 10h30 puis de 10h30 à 11h30, activités manuelles
Pour les 11-15 ans : De 10h30 à 12h00

En collaboration avec l'association AGORA et BEM VIVER : Découverte de la Capoeira, art hérité des anciens esclaves du Brésil. Discipline alliant jeu, acrobatie, rythme et danse.

Lieu : 1^{er} jour, Gymnase La Traverse puis Salle de La Cistude (Jardins du Prieuré)

T1 : 35€ / T2 : 39€ / T3 : 43€

T4 : 47€ / T5 : 51€ / T6 : 55€

MULTISPORT D'EAU

10-15 ans

Du lundi 10 au jeudi 13 Juillet 2017

4 après-midi - Mini 8 et maxi 16 places

Lundi : **VOILE** (14h00-16h30)

Lieu : Ecole de voile (YCBL)

Mardi : **CANOE-KAYAK** (14h00-16h30)

Lieu : Ecole de voile (YCBL)

Mercredi : **AVIRON** (14h00-16h30)

Lieu : Club nautique du Bourget du Lac (CNCB)

Jeudi : **CANYONING** (13h00-17h00)

Lieu : Curienne (Le Ternez)

Rdv départ et arrivée : Parking Thomas II

T1 : 64€ / T2 : 68€ / T3 : 72€

T4 : 76€ / T5 : 80€ / T6 : 84€

MULTISPORTS

10-15 ans

Du lundi 17 au vendredi 21 Juillet 2017

5 journées - Mini 8 - Maxi 16 places

Lundi matin : **AVIRON** (9h30-12h00)

Lieu : Club Nautique du Bourget-du-Lac (CNCB)

Lundi après-midi : **ROLLER** (14h00-16h00)

Lieu : Gymnase La Traverse

Rollers non fournis, possibilité de prêt (à préciser à l'inscription avec la peinture)

Mardi matin : **TENNIS** (10h00-12h00)

Lieu : Tennis Club du Bourget-du-Lac

Mardi après-midi : **VOILE** (14h00-16h30)

Lieu : Ecole de Voile (YCBL à côté de la Plage)

Mercredi matin : **TIR À L'ARC** (10h00-12h00)

Lieu : Tennis Club du Bourget-du-Lac

Mercredi après-midi : **CANOE-KAYAK** (14h00-16h30)

Lieu : Ecole de voile (YCBL à côté de la plage)

Jeudi journée : **VTT et ESCALADE** (8h45-17h00)

Rdv départ et arrivée : Parking Thomas II

VTT non fournis, possibilité de location : 16€ (à préciser à l'inscription).

Vendredi journée : **PARCOURS AVENTURE et ORIENTATION** (8h45-17h00)

Rdv départ et arrivée : Parking Thomas II

Pique-nique à prévoir pour les 2 derniers jours

MULTISPORTS suite

10-15 ans

Tarifs à la journée

T1 : 25€ / T2 : 26€ / T3 : 28€

T4 : 29€ / T5 : 31€ / T6 : 32€

Tarifs pour les 5 journées

T1 : 110€ / T2 : 117€ / T3 : 124€

T4 : 131€ / T5 : 138€ / T6 : 145€

Possibilité de s'inscrire à la journée sur les 3 premières journées dans la limite des places disponibles

AVIRON

10-15 ans

Du lundi 24 au vendredi 28 Juillet 2017

5 matinées (9h30-12h00) - Maxi 8 places

Lieu : Club Nautique du Bourget-du-Lac

T1 : 35€ / T2 : 38€ / T3 : 41€

T4 : 44€ / T5 : 47€ / T6 : 50€

MULTISPORTS KIDS

6-9 ans

Du lundi 24 au mercredi 26 Juillet 2017

3 journées - Mini 8 - Maxi 16 places

Lundi matin : **ORIENTATION** (10h00-12h00)

Lieu : Jardins du Prieuré - Rendez-vous à La Cistude

Lundi après-midi : **ROLLER** (14h00-16h00)

Lieu : Gymnase La Traverse

Rollers non fournis mais possibilité de prêt (à préciser à l'inscription avec la peinture)

Mardi matin : **TENNIS** (10h00-12h00)

Lieu : Tennis Club du Bourget-du-Lac

Mardi après-midi : **EQUITATION** (14h00-16h30)

Lieu : Écuries du Fort - Le Noiray - La Motte-Servolex

Mercredi matin : **TIR À L'ARC** (10h00-12h00)

Lieu : Tennis Club du Bourget-du-Lac

Mercredi après-midi : **ACROBRANCHES** (13h30-16h30)

Lieu : Accrolac - Aiguebelette

Rdv départ et arrivée : Parking Thomas II

T1 : 60€ / T2 : 64€ / T3 : 67€

T4 : 71€ / T5 : 74€ / T6 : 78€

TENNIS

7-14 ans

Du lundi 31 Juillet au vendredi 4 Août 2017

5 matinées - Mini 4 - Maxi 8 places par groupe

De 9h00 à 10h30 pour les 7-10 ans

De 10h30 à 12h00 pour les 11-14 ans

Lieu : Tennis Club du Bourget-du-Lac - Face à la Plage

T1 : 35€ / T2 : 39€ / T3 : 43€

T4 : 47€ / T5 : 51€ / T6 : 55€

PÊCHE

8-15 ans

Du lundi 31 Juillet au vendredi 4 Août 2017

5 après-midi (13h30 - 17h30) - Maxi 7 places

Découverte des milieux aquatique et halieutique, approche écologique, des plans d'eau, démonstration et pratique individuelle de différentes techniques de pêche (coup, carpe, carnassiers...)

Départ et arrivée : Parking Thomas II

T1 : 55€ / T2 : 61€ / T3 : 67€

T4 : 73€ / T5 : 79€ / T6 : 85€

STAGE NATURE

7-11 ans

Du mercredi 16 au vendredi 18 août 2017

3 journées - Mini 10 - Maxi 16 places

En collaboration avec la FRAPNA

Mercredi matin : **JEU DE PISTE / QUIZZ NATURE** (10h00 - 12h00) :

Lieu : Jardin du Prieuré / Rdv devant la Salle de la Cistude

Mercredi après-midi : **OBSERVATION DES OISEAUX** (14h00 - 17h00) :

Lieu : Observatoire Sud Lac / Rdv Parking du Tennis de Technolac

Jeudi matin : **FABRICATION DE NICHOURS** (10h00 - 12h00) :

Lieu : Maison des associations (à côté de la salle de la Cistude)

Jeudi après-midi : **DECOUVERTE DE LA RIVIERE** (14h00 - 17h00) :

Petite pêche, fabrication de radeaux, moulins ...

Lieu : Rivière de la Leysse / Rdv Parking de la Grenouille au Tremblay

Vendredi : **DECOUVERTE DE LA FORÊT DE MONTAGNE** (10h00 - 16h00) :

Découverte de la flore et faune locale, traces de vie des animaux / Activités art et nature

Lieu : Forêt sur les hauteurs du Bourget / lieu de Rdv à préciser

T1 : 42€ / T2 : 48€ / T3 : 54€

T4 : 60€ / T5 : 66€ / T6 : 72€

VOILE

7-11 ans

Du lundi 21 au vendredi 25 Août 2017

5 matinées (9h30-12h00) :

OPTIMIST - Débutants : 7-8 ans

CATAMARAN - Débutants : 12-15 ans

ou

5 après-midi (13h30-16h00) :

OPTIMIST - Débutants : 9-11 ans

CATAMARAN - Débutants : 12-15 ans

Lieu : Ecole de Voile - YCBL (à côté de la plage)

T1 : 62€ / T2 : 68€ / T3 : 74€

T4 : 82€ / T5 : 88€ / T6 : 94€

TIR à L'ARC

8-14 ans

T1 : 62€ / T2 : 68€ / T3 : 74€

T4 : 82€ / T5 : 88€ / T6 : 94€

TIR à L'ARC

8-14 ans

Du lundi 28 Août au vendredi 1^{er} Septembre 2017

5 matinées (10h00-12h00) - Maxi 12 places

Lieu : Stand de Tir au Tennis Club du Bourget-du-Lac

(Face à la Plage)

T1 : 35€ / T2 : 39€ / T3 : 43€

T4 : 47€ / T5 : 51€ / T6 : 55€

PONEYS

6-9 ans

Du lundi 28 Août au vendredi 1^{er} Septembre 2017

5 après-midi (14h00-16h30) - Mini 12 - Maxi 24 places

Pratique autour du poney Théorie et équitation (ballade à poney, jeux de maniabilité, voltige, ...)

RDV : Écurie du Fort (Le Noiray - La Motte-Servolex)

T1 : 45€ / T2 : 48€ / T3 : 49€

T4 : 52€ / T5 : 53€ / T6 : 55€

À partir du 3^{ème} enfant de la même fratrie inscrit pendant l'été, 10% de réduction seront accordés sur le montant total des stages (adhésion à l'Ecole Municipale des Sports non incluse dans la réduction)

** Possibilité d'aide : Des aides financières peuvent être accordées aux familles se trouvant en difficulté pour financer ces stages. Il est alors nécessaire de prendre contact avec l'assistante sociale du secteur (centre polyvalent d'action sociale 04 79 44 53 35 ou centre d'action sociale du Bourget-du-Lac 04 79 26 23 13)





L'UNION FAISANT LA FORCE...

Les territoires de la Chautagne, du Pays d'Albens, d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac ont une histoire commune, construite autour du Lac du Bourget et fondée historiquement sur des échanges commerciaux importants.

Au moment où la concurrence entre les destinations touristiques s'intensifie et demande de plus en plus de moyens, ces territoires ont choisi de travailler ensemble, de construire une offre touristique attractive et d'en faire la promotion sous un emblème commun :

"Aix les Bains Riviera des Alpes"

Avec ce nom, il s'agit de capitaliser sur la notoriété internationale des Alpes, de localiser le Lac du Bourget par sa principale ville : Aix-les-Bains et d'affirmer, grâce au mot "Riviera", que la destination a une vraie vocation touristique et qu'elle incarne très légitimement un vrai "art de vivre autour de l'eau et de la montagne".

LE NOUVEL OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (O.T.I)

Depuis le 1er janvier 2017, la fusion des intercommunalités a engendré la création d'un seul office de tourisme intercommunal : l'office de tourisme d'Aix les Bains Riviera des Alpes, structure dans laquelle le Maire du Bourget-du-Lac, Mme Marie-Pierre François a été élue vice-présidente le 12 mars 2017.

Quels changements ?

L'office de tourisme du Bourget du Lac est devenu un bureau d'informations touristiques dont les missions restent identiques :

- ▶ Accueil du public à l'année avec renfort estival pendant l'été,
- ▶ Vente de la billetterie de la Traverse,
- ▶ Vente des permis de pêche,
- ▶ Gestion des réservations du camping en hors saison,
- ▶ Promotion du territoire : vide-grenier, marché nocturne, marché du terroir...



Outre l'harmonisation des différents points d'accueil du territoire, tant du point de vue des équipements que du discours du personnel mis aux couleurs d'Aix les Bains Riviera des Alpes, les premières actions seront visibles dès le mois de mai avec la sortie du nouveau site internet www.aixlesbains-rivieradesalpes.com et d'une appli mobile pour accompagner les touristes comme les habitants à découvrir ou à redécouvrir le territoire.

L'ambition pour le nouvel office de tourisme Aix les Bains Riviera des Alpes est de développer la notoriété de la destination pour devenir La Riviera du bien-être reconnue en France et à l'international.



UNE MARQUE COMMUNE : "AIX-LES-BAINS RIVIERA DES ALPES"

1 an après son lancement, la marque Aix les Bains Riviera des Alpes rassemble plus de 200 acteurs et socio-professionnels du territoire, qui se reconnaissent dans les valeurs de bien être que véhicule la destination.

Pourquoi ce nom ?

Aix les Bains est la porte d'entrée du territoire. Sa notoriété sur le net est 10 fois plus forte que celle du Lac du Bourget, il était indispensable de capitaliser dessus.

Riviera : Ce sont des montagnes qui tombent dans de l'eau, elle génère un univers touristique puissant lié à la Dolce Vita et elle réchauffe le lac.

Alpes : apporte une notoriété à l'international et permet de situer la destination plus facilement.



Cette marque est notre bien commun et il est de notre responsabilité d'en assurer son développement et sa réussite.

Habitants, touristes, entrepreneurs, le bien être est ici sur notre territoire, nous devons le considérer comme un véritable héritage, il est notre ADN et nous pouvons en être fiers.

A vous de devenir les ambassadeurs du territoire.

Les projets bouillonnent : une réflexion est en cours sur l'élaboration d'une signature olfactive ainsi qu'un cahier d'inspiration de design et une gamme de cosmétiques.

Aix les Bains Riviera des Alpes se veut être la destination phare du bien-être, portons ensemble ses valeurs !

JEUDI 19 JANVIER 2017 : ÉDUCTEUR SUR LE BOURGET DU LAC/ BOURDEAU



Une partie de l'équipe d'accueil Aix les Bains Riviera des Alpes (Poum, Caroline, Faustine, Valérie) et M. Philippe Cane, propriétaire de chambres d'hôtes

Une partie de l'équipe d'accueil d'Aix-les-Bains - composée de Faustine, Poum et Valérie - est venue visiter et découvrir quelques merveilles sur les communes du Bourget du Lac et Bourdeau. Elles ont été guidées pendant cette journée par Caroline, permanente au bureau d'information du Bourget du Lac.

Les conseillères ont ainsi pu visiter le Prieuré, le château de Thomas II, ont pu apercevoir les 3 restaurants étoilés, longés les bords du lac avant de poursuivre sur Bourdeau. Une belle occasion de rencontrer les prestataires et de parfaire la connaissance du secteur afin d'en vanter les mérites auprès de la clientèle.

D'autres rendez-vous sont d'ores et déjà prévus pour poursuivre les rencontres et les échanges avec les socio-professionnels.

VIE ASSOCIATIVE



La Ronde des Fours dans les hameaux du Bourget-du-Lac, édition 2016

Contact :

Mme Jeanine MORIN (Présidente)
TEL : 04.79.25.08.67 / 06.25.02.38.20
Mail : marcel.morin2@wanadoo.fr

L'association AGORA « culture et jeunesse » propose un nombre important d'activités.

Tous les mardis les séances de cinéma au Cinélac (plus une fois par mois une séance « jeune public »)

Selon vos envies, vos besoins ou votre disponibilité, on peut y pratiquer dans la convivialité :

- ▶ Pour les enfants, les Arts Plastiques, la Capoeira et le Théâtre.
- ▶ Pour les plus grands, La Couture, le Scrapbooking, le Land 'Art, la Sophrologie, le Qi Gong, le Théâtre, la Capoeira, le Yoga et l'Expression Corporelle Dansée.

AGORA organise aussi la Ronde des Fours (une journée de partage autour des fours des hameaux) et le cinéma en plein-air sur la plage du Bourget l'été.

Agenda 2017 :

- ▶ Samedi 22 avril de 8H à 15H : La Ronde des Fours
- ▶ Vendredi 23 juin : Spectacle de l'Atelier de Théâtre.
- ▶ Les mardis 11 juillet et 8 août : Séances de cinéma en plein-air, gratuit, sur la plage du Bourget.



Plus d'informations sur le site Internet : www.agoralebourget.fr



CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU BOURGET DU LAC

Que faire pour mieux se porter ? Bouger, bien sûr !
C'est peut être une des recettes de nos adhérents âgés de 20 à 80 ans.



Tous les cours du Club de Gymnastique Volontaire du Bourget-du-Lac sont assurés par des monitrices diplômées

Contact :

Mme Sylviane GERVAIS (Présidente)
TEL : 04.79.25.23.09 / 06.13.41.36.03
Mail : gvlebourgetdulac@gmail.com



Plus d'informations sur le site Internet : www.sport-sante.fr/fr/ou-pratiquer/structure/A073028-club-ffepgv-gv-bourget-du-lac.html

LA "66" EN GOGUETTE

Le rendez-vous était pris depuis longtemps et la joyeuse bande de la classe 66 emmenée par Claude Burnier s'est retrouvée vendredi 10 février devant la salle Cinélac du Bourget-du-Lac.

Deuxième étape de la journée, un repas convivial entre copains aux Bergeronnettes (Champagneux), où les rires et les souvenirs ont fusé.



CLUB RENCONTRE ET AMITIÉ DU BOURGET DU LAC



Le Club a réuni ses adhérents le Jeudi 23 février pour l'Assemblée générale annuelle, 60 adhérents étaient présents ou représentés sur 110.

Mme le Maire Marie Pierre François a ouvert la séance en remerciant le Club pour ses activités et leurs diversités (*photo ci-contre*).

La Présidente a ensuite présenté le rapport moral et d'activités pour 2016 en mettant en avant l'implication de la commune (un local dédié, mises à disposition de salles et l'activité Gym douce dispensée par un agent de la commune).

Les bénévoles ont ensuite été remerciés pour leur investissement dans le club et surtout lors des manifestations tels que le Thé dansant, les journées portes ouvertes, la matinée jus de pommes, la vente de beignets, la fabrication et la vente de bugnes pour le Téléthon, etc...

Contact :

Mme Jacqueline VAN CLEEMPUTTE (Présidente)

TEL : 04.79.25.04.77

Mail : j.van-cleemputte@wanadoo.fr

Les responsables de chaque activité ont ensuite fait leur rapport en mentionnant une augmentation des effectifs tant pour la chorale le lundi après midi, la marche le mardi après midi, la gym le jeudi matin, la belote le jeudi après midi et scrabble le vendredi après midi.

La réunion s'est terminée par une remise de cadeaux pour l'anniversaire des adhérents âgés de 80 et 90 ans.

Avant le verre de l'amitié, la chorale de Mme Marie Lassus a interprété plusieurs chants dont "Célestin" qui a enthousiasmé toute l'assemblée.

PLUS DE 5000 VISITEURS AU 36^{ème} RASSEMBLEMENT DES VÉHICULES ANCIENS



Véritable institution pour les amateurs de belles mécaniques depuis 1981. Le 36^{ème} rassemblement des véhicules anciens du Bourget-du-Lac s'est tenu samedi 25 et dimanche 26 mars, attirant cette année encore plus de 1300 véhicules anciens et plus de 5000 personnes...pour une édition record !



ÉTAPE BOURGETAINE POUR LA COURSE DU COEUR 2017

Samedi 1^{er} avril, la 31^{ème} édition de la Course du Cœur a de nouveau fait une joyeuse escale au Bourget-du-Lac. Notre commune avec l'aide de l'Association des Donneurs du Sang du Bourget-du-Lac est régulièrement ville étape de cette course solidaire depuis 2006.

Cette année c'était 750km de course à pied en relais qui attendaient les plus motivés. Pendant 4 jours (et 4 nuits), 21 équipes et plus de 300 coureurs ont pris part à la course, dont une équipe de 16 greffés, assistés par plus de 150 bénévoles.

Le départ a été lancé à Paris, mercredi 29 mars 2017 au soir pour une arrivée à Bourg-Saint-Maurice, le lendemain de l'étape bourgetaine.



INFOS PRATIQUES

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : NOUVELLES DÉMARCHES

Depuis le lundi 21 mars 2017, il est désormais nécessaire de se rapprocher des mairies équipées du matériel permettant de faire la prise d'empreintes numérisées (identique à la procédure passeports - prise de rendez-vous obligatoire) :

- ➔ Mairies équipées les plus proches du Bourget-du-Lac : La Motte Servolex / Chambéry Aix-les-Bains

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet. Ce télé service dispense l'usager de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place.

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...).

L'usager devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne (Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives).

La carte d'identité sera retirable dans la mairie où vous avez déposé la demande.

- ➔ Infos Mairie : 04.79.26.12.12 ou www.lebourgetdulac.fr



DU 13 AU 27 JUIN, LE BROEUR À VÉGÉTAUX REVIENT SUR NOTRE COMMUNE

Les apports de déchets végétaux de particuliers en déchetteries ne cessent d'augmenter chaque année. Ils représentent 40 % des apports globaux et des coûts de traitement très importants, soit 1/3 des coûts de gestion globaux des déchetteries.

Dans l'objectif de réduire les quantités de déchets végétaux déposées en déchetteries et de lutter contre la pratique du brûlage, Grand Lac a souhaité sensibiliser les particuliers aux techniques alternatives permettant de valoriser certains végétaux à domicile. Outre la promotion du compostage, du paillage et du mulching avec la tonte, le broyage vient compléter le panel d'actions possibles et à la portée de tous.

MISE À DISPOSITION DU BROEUR SUR NOTRE COMMUNE :

Désormais utilisé par beaucoup de bourgetains, le broyeur sera remis à disposition à titre gracieux aux habitants (particuliers uniquement) ainsi qu'aux services techniques communaux.

Il sera présent au Bourget-du-Lac du mardi 13 au mardi 27 juin 2017.

- ➔ Plus de renseignements auprès du service déchets de Grand Lac du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au 04.79.61.81.58 ou auprès des services techniques de la Mairie au 04.79.26.12.12

CHANTIERS JEUNES - ÉTÉ 2017 : LES CANDIDATURES ONT COMMENCÉ

Le SICAMS propose aux jeunes du canton âgés de 16 - 17 ans de découvrir le monde du travail. Une première expérience avec une rémunération à hauteur du SMIC leur est proposée pour une semaine de travail en ½ journée (20h de travail).

Ces chantiers se font en partenariat avec les Services Techniques des communes

- Vous avez 16 ou 17 ans
- Vous habitez le canton des communes de La Motte-Servolex, du Bourget-du-Lac, Bourdeau et La Chapelle-du-Mont-du-Chat
- Vous n'avez jamais fait les chantiers du SICAMS
- Vous désirez travailler pour une première fois :

- ▶ du 17 au 21 juillet 2017
- ▶ du 24 au 28 juillet 2017
- ▶ du 21 au 25 août 2017
- ▶ du 28 au 1 septembre 2017

Pour y participer il suffit d'envoyer avant le 12 juin 2017 une lettre de motivation à l'attention de Monsieur Le Président du SICAMS, 110 montée Saint-Jean 73290 La Motte-Servolex en indiquant ses coordonnées postales, téléphoniques, son mail, sa date de naissance, ainsi que ses disponibilités.

➔ + d'infos sur : www.sicams.fr



LE CASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS À VÉLO



Auparavant recommandé, désormais obligatoire depuis mars dernier, la loi impose aux moins de 12 ans de porter un casque à vélo.

Désormais, une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo devra s'acquitter d'une amende de quatrième classe (soit 90 euros).

Les effets protecteurs du casque sont reconnus. Selon la Sécurité routière, il diminue le risque de blessure sévère à la tête de 70%, celui de blessure mineure de 31% et celui de blessure au visage de 28%. Le casque est obligatoire dans 12 pays de l'Union européenne.

PARTICIPER AU DÉPISTAGE ORGANISÉ, C'EST METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ !

A partir de 50 ans, DOC Savoie vous invite tous les deux ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal.

Ces examens - pris en charge à 100 % - permettent de détecter la maladie avant l'apparition des symptômes et vous offrent ainsi les meilleures chances de guérison.

Depuis 2015, un nouveau test de dépistage du cancer colorectal est disponible : plus simple, plus rapide, à faire chez soi.

Mettez toutes les chances de votre côté et participez au dépistage ! Des questions ?

Contactez DOC Savoie ou Parlez-en à votre médecin !
Tél. 04 79 68 30 40
www.docsaveoie.fr

AGENDA

AVRIL

Sam 22 : Ronde des Fours

Dim 23 : 1^{er} tour de l'élection présidentielle

Lun 24 : Après-midi Jeux - 15h30 à 17h30
→ La Traverse

Sam 29 - Dim 30 : Visite de nos amis allemands de Moos

MAI

Jeu 4 - Dim 21 : Festival des Voix du Prieuré

Dim 7 : Course de la Leysse (épreuves de canoë)

Dim 7 : Second tour de l'élection présidentielle

Lun 8 : Commémoration - 10h
→ Place du Souvenir

Sam 13 : Sortie Nature "Dans la tête d'un oiseau" → Observatoire du lac du Bourget

Jeu 18 : Apéro lecture - 18h
→ Bibliothèque municipale

Lun 29 : Don du sang - 16h → La Traverse

Mar 30 : Cant'on Joue - 16h30 → Prieuré

Mer 31 : "Le Conte en pyjama" - 18h
→ Prieuré

JUIN

Ven 2 : Spectacle fin d'année de l'Atelier Musical → La Traverse

Ven 2 - Lun 5 : Exposition Mme Debourg
→ Prieuré

Sam 3 - Dim 4 : Journée des Jardins → Prieuré

Ven 9 : Passage course cycliste " Critérium du Dauphiné "

Ven 9 : Spectacle fin d'année de l'Ecole de la Serraz → La Traverse

Sam 10 : Kermesse Ecole du Chat Perché

Sam 10 : Concert les Mayanches - 20h30
→ La Traverse

Sam 10 - Dim 11 : Fête du Nautisme
→ Plage municipale

Dim 11 : 1^{er} tour élections législatives

Mer 14 : Cant'on Joue - 16h30 → Prieuré

Jeu 15 : Présentation de la saison culturelle - 19h30 → La Traverse

Sam 17 : Concert de l'ensemble 20-21 - 20h30
→ La Traverse

Dim 18 : Second tour des élections législatives

Dim 18 : Concert de l'ensemble Passacaille
→ Eglise

Mar 20 : Cant'on Joue - 16h30 → Prieuré

Jeu 22 : Spectacle fin d'année Ecole du Chat Perché → La Traverse

Ven 23 : Fête de l'Ecole de la Cascade

Ven 23 : Spectacle Théâtre Agora
→ Salle Cinéac

Dim 25 : Vide Grenier
→ Promenade des Ports

Mer 28 : Spectacle fin d'année Ecole Municipale des Sport - 19h → La Traverse

JUILLET

Sam 1 : "Station Musique" → Centre ville

Sam 8 : Concert "Les 3 B" → Prieuré

Dim 9 : Passage du Tour de France

Mar 11 : Cinéma plein air "La vache"
→ Plage municipale

Ven 14 : Marché nocturne 18h
→ Promenade des Ports

Mar 25 : Don du sang - 16h → La Traverse

Mar 25 : Concert Flûte et Orgue - 21h
→ La Traverse

Mer 26 : Marché nocturne 18h
→ Promenade des Ports

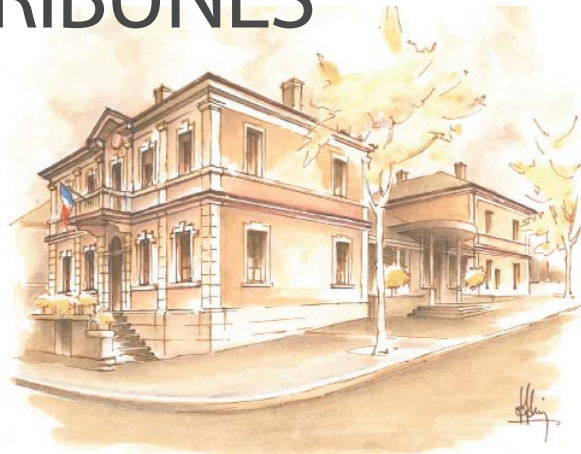
VIE MUNICIPALE - TRIBUNES

DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION)

➡ En 2017, les conseils municipaux se dérouleront à 19h, Salle de la Dent-du-Chat, en Mairie, les :

- Mardi 02 mai
- Mardi 13 juin
- Mardi 12 septembre
- Mardi 17 octobre
- Mardi 21 novembre
- Mardi 19 décembre



➡ La Mairie du Bourget-du-Lac est ouverte du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. Les rencontres avec Madame le Maire sont sur rendez-vous le mercredi matin (contactez le secrétariat au 04.79.26.12.01)

LE MOT DE LA MAJORITÉ - L'AVENIR DU BOURGET, ENSEMBLE

Dans un tract mensonger, la minorité municipale élargie aux démissionnaires « dénonce » la révision allégée du plan d'occupation des sols du Bourget-du-Lac. On tombe à la renverse !

M. Edouard SIMONIAN se présentant comme Maire crie « au scandale » et fait mine de dénoncer les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette révision du POS. Mais le véritable scandale, c'est la situation dans laquelle l'ancienne équipe municipale a laissé la commune en 2014.

Eux, auteurs du plan local d'urbanisme annulé par le Tribunal administratif de Grenoble, s'érigent désormais en donneurs de leçon et en spécialistes de l'urbanisme. Mais en préparant leur PLU, ont-ils songé un instant à l'intérêt général et non à leur intérêt particulier ? Apparemment non ! Résultat : des dizaines de milliers d'euros envolés et un retour aux règles du POS. Conséquences : aucune possibilité de construire, des règles aberrantes et contraires aux dispositions législatives,.... Mais le pire n'est pas là. Il se situe dans la propension de l'ancienne équipe à faire un usage démesuré, sans aucune réflexion préalable et sans concertation du droit de préemption : domaine de Buttet : 1,5 M€, une maison 415 K€, des terrains... Une véritable frénésie et une bombe à retardement !

LE MOT DE LA MINORITÉ - LE BOURGET-DU-LAC, UNE PASSION COMMUNE, UNE AMBITION POUR TOUS !

Révision « allégée » du Plan d'Occupation des Sols du Bourget-du-Lac

La municipalité a décidé de passer outre l'avis négatif du commissaire enquêteur pourtant précis et argumenté sur le projet de révision « allégée » du POS. Dossier incomplet, concertation pas à la hauteur, non-conformité aux objectifs de logement social, modifications incompatibles sur le plan environnemental, absence d'information sur les incidences sur les équipements publics, sur le devenir du patrimoine bâti ancien, dispositions injustifiées sur les hauteurs de bâtiment, imprécisions sur le nombre de logements... Les conclusions du commissaire étaient pourtant claires pourtant, le POS « allégé » a été présenté et voté en conseil communautaire.

Le projet soumis à l'enquête prévoyait la construction de 500 logements et plus de 1100 habitants supplémentaires. Il n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation avec la population et n'a même pas été présenté en commission urbanisme ni Conseil municipal dans sa version finale. Face aux questions du commissaire enquêteur, la mairie a soudainement dû réduire le nombre de logements de 500 à 320 en reconnaissant s'être trompée dans le calcul !

L'ancienne équipe a laissé plus de 3,5 Millions € de biens immobiliers à racheter entre 2016 et 2018 et tout cela sans aucun projet concret ! Facture pour les bourgetains : 100 000 € par an.

Alors, arrêtons les mensonges et la désinformation. Nous devons gérer les erreurs du passé. Les bourgetains ont assez payé pour des décisions qui n'ont pas été anticipées et réfléchies. Nous ne pouvons plus laisser l'argent du contribuable servir à des projets mégalomaniaques et les aigreurs de certains ne doivent pas être la source de polémiques inutiles et infondées au risque de faire payer le prix fort aux bourgetains.

Marie-Pierre FRANÇOIS, Pierre HOCHARD, Françoise CARON, André THOMAS, Catherine CLAUICIGH, Philippe LANÇON, Laurence LOMBARDI, Franck GUISSANT, Monique GIES, Claude PARIS, Nathalie CAMINATI, Damien DEGRANGE, Claude SERET, Jacques DUGAS, Isabelle DUMOULIN, Philippe PAYOT, Marie-Hélène LE BREDONCHEL, Patrick BLANCHARD, Amélie BARRAZ, Manuel BARROSO-TOME, Dominique PARPILLON

Le développement du centre-bourg est un objectif important mais rien ne justifie une telle impréparation et une telle urgence pour un programme d'une telle ampleur, sauf à livrer le centre du Bourget-du-Lac à l'appétit des promoteurs. C'est un véritable scandale. Aussi, nous avons décidé de faire appel au Préfet pour faire annuler la décision de modification du POS et si besoin nous porterons l'affaire devant le tribunal administratif.

Après l'urbanisme et le tourisme, l'eau potable passe à l'intercommunalité. Pourquoi pas si c'est pour aider les petites communes, mais à quel prix pour les Bourgetains, avec quel mode de gestion (publique ou privée) et avec quelle assurance que la mutualisation ne serve pas à financer le réseau plein de fuites d'Aix-les-Bains ? Aucun débat...

Géraldine LAPIERRE, Aurélie LECLAIR, Jacqueline TRUCHET, Nicolas MERCAT, Roland MEUNIER, Damien NOEL

Pour en savoir plus : www.bourgetpassion.fr



MAIRIE DU BOURGET-DU-LAC



7 rue des écoles
73370 Le Bourget-du-Lac



04.79.26.12.12



mairie@lebourgetdulac.fr

www.lebourgetdulac.fr



Facebook / ville du Bourget-du-Lac